

LDS est centre de formation agréé DCL Langues des Signes Française



Éligible CPF code RS 5463 : DCLSF

Objectifs et contexte de la certification

Le DCL atteste des compétences langagières nécessaires pour mener à bien des activités en situation professionnelle, en conformité avec le CECRL – Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues et ses différents niveaux.

Compétences attestées

Toutes les compétences langagières nécessaires pour mener à bien des activités en langue étrangère en situation professionnelle sont évaluées, elles recouvrent 5 domaines de compétences : La compréhension de l'écrit, la compréhension de la Langue des Signes Française (LSF), l'expression en LSF, l'expression écrite et l'interaction en LSF.

Modalités d'évaluation

Une mise en situation de 2h30 permettant de simuler des situations concrètes vécues en situation de travail : le candidat doit remplir une mission globale. Elle se décompose en une série de tâches, toutes liées entre elles, permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des 5 compétences langagières mentionnées dans les référentiels d'activités, de compétence et d'évaluation.

Capacités démontrées - Langue des Signes Française

- Compréhension de l'écrit et de la LSF
- Production en LSF à partir de l'écrit et de la LSF
- Communication interactive en LSF

> Pour les candidats au DCL LSF, il n'y a pas d'oral.

La compréhension, l'expression et l'interaction se font en LSF (Langue des Signes Française).

- Toute inscription s'effectue sur internet par LDS, deux mois avant la date de la session.
- L'examen se passe dans l'un des centres d'examen du réseau des Greta, des Universités et la Chambre de Commerce.
- Il y a approximativement 2 sessions par an.

Préparation à la certification

Avec des annales sur le site DCL.

Des annales des épreuves passées du DCL peuvent constituer d'excellents exercices d'entraînement.

Lieu

Dans un centre accrédité partout en France.

Résultats de l'évaluation

Sous 2 semaines sur internet puis le diplôme est envoyé par courrier.

Durée de validité

À vie

Accessibilité

Ce test est accessible aux personnes en situation de handicap.

Des versions du test sont spécialement adaptées pour les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle.

Le niveau minimum requis pour délivrer un certificat DCL

Le diplôme est assorti de la mention de l'un des cinq niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : A2 à C1 pour la LSF.

Comment se déroule l'examen ?

L'évaluation porte sur la capacité du candidat à utiliser la langue dans une situation aussi proche que possible de la réalité du travail. La pratique de la langue compte autant que la maîtrise des connaissances.

Le candidat est évalué :

- sur l'efficacité de la communication pour mener à bien sa mission
- sur la qualité linguistique de sa prestation

Un jury, composé d'inspecteurs, d'universitaires et d'examineurs, propose la délivrance ou non du diplôme, à l'issue de l'épreuve. Le diplôme mentionne un niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : de A2 à C1 pour la LSF

L'épreuve dure 2h30. Il s'agit d'une étude de cas où s'enchaînent des tâches variées, comme dans la vie professionnelle, sur la base d'un scénario. Le travail consiste à :

- lire des documents
- écouter des documents audios ou visionner des vidéos en LSF
- exposer des conclusions
- argumenter ces conclusions
- rédiger un écrit de synthèse ou réaliser une vidéo LSF

Pour la LSF, les activités conduites par le candidat sont principalement réalisées à partir de vidéos et de visio LSF.

Accéder aux informations en tant que candidat

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>